



Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

Réunion du 12 Octobre 2021 tenue en présentiel
au siège de la Ligue à Villeneuve d'Ascq

Membres présents : BLONDEAU Bernard (Président), DASCOTTE Jean-Marie, DUBOIS Daniel, MOREAU Thierry, POLET Jacques, SERGENT Alex (Secrétaire).

Membre excusé : LENOIR Jeremy

Consultant : JANAS Thierry (Directeur Général Adjoint) : « *Le Directeur Général Adjoint de la Ligue des Hauts de France présente les dossiers et documents mis à la disposition des membres de la commission lors de leurs travaux. Il se tient à la disposition des membres de la commission pour répondre aux questions éventuelles sans toutefois participer aux débats ni aux prises de décision* ».

Début des travaux : 15 heures.

Ordre du jour : Analyse des candidatures en vue de l'AG électorale du 06 Novembre 2021.

➤ **Délégation LFHF aux Assemblées FFF et LFA :**

- **Présidente du District des Flandres et suppléant à la suite de l'élection** de Pauline BLONDEAU à la présidence du District des Flandres
- **Délégués des clubs aux Assemblées Fédérales 2021-2022 / 4 postes à pourvoir.**

➤ **Conseil de Ligue : Postes à pourvoir :**

- **Educateur** suite à la démission de André CHARLET : Poste proposé par le président de la LFHF (Article 13.3 des statuts) lors de l'A.G. la plus proche.
- **Poste sur la liste libéré** par Pauline BLONDEAU devenue Présidente du District des Flandres, membre de droit : Poste proposé par le président de la LFHF (Article 13.3 des statuts).

Préalables administratifs :

- ✚ Le Président de la LFHF et son DGA ont piloté cette démarche initiale dans le respect des impératifs statutaires.
 - ✚ Le document modèle de candidature est disponible en ligne sur le site de la Ligue des Hauts de France depuis le 06 septembre 2021.
-

La commission a examiné les candidatures envoyées par courrier recommandé et reçues à la ligue de Football des Hauts de France avant le 5 octobre 2021 (30 jours avant l'Assemblée Générale de la Ligue de Football des Hauts de France prévue le 06 novembre 2021).

A – DELEGATION AUX ASSEMBLEES FFF ET LFA : Les enveloppes reçues comportaient les documents suivants :

1- Présidente du District des Flandres et son suppléant :

- ❖ Acte de candidature de Madame BLONDEAU Pauline née le 24/01/1989 licenciée sous le numéro 2547153846 au club de l'A.S. BERSEE (519824) District des Flandres en qualité de dirigeante candidate en tant que titulaire, et de Monsieur BACHIRI Chakib né le 17/10/1966 licencié sous le numéro 1920197264 en qualité de dirigeant du F.C. DUNKERQUE MALO PLAGE (501044) District des Flandres candidat en tant que suppléant. L'acte de candidature a été établi sur le document support officiel de la ligue de football des Hauts de France comportant les signatures des candidats et la copie d'une pièce d'identité valide requise. Il a été vérifié la validité de leur licence et de leur absence de sanction disciplinaire pouvant faire obstacle à la recevabilité de leurs candidatures respectives : **Cette candidature a été déclarée recevable.**

2- Délégués des clubs :

- ❖ Acte de candidature de Monsieur CORNIAUX Michel né le 18/06/1958 licencié sous le numéro 2499831011 au club de l'U.S. SEBONCOURT (517130) District Aisne en qualité de dirigeant candidat en tant que titulaire, et de Monsieur IBATICI Cédric né le 11/06/1973 licencié sous le numéro 2458310158 en qualité de dirigeant du F.C. VIERZY (523620) District Aisne, candidat en tant que suppléant. L'acte de candidature a été établi sur le document support officiel de la ligue de football des Hauts de France comportant les signatures des candidats et la copie d'une pièce d'identité valide requise, il a été vérifié la validité de leur licence et de leur absence de sanction disciplinaire pouvant faire obstacle à la recevabilité de leurs candidatures respectives : **Cette candidature a été déclarée recevable.**
- ❖ Acte de candidature de Monsieur COLMANT Bernard né le 27/12/1946 licencié sous le numéro 1946810741 en qualité de membre individuel dirigeant candidat en tant que titulaire, et de Monsieur DARTOIS Louis né le 02/02/1940 licencié sous le numéro 1946810680 en qualité de membre individuel, candidat en tant que suppléant. L'acte de candidature a été établi sur le document support officiel de la ligue de football des Hauts de France comportant les signatures des candidats et la copie d'une pièce d'identité valide requise, il a été vérifié la validité de leur licence et de leur absence de sanction disciplinaire pouvant faire obstacle à la recevabilité de leurs candidatures respectives : **Cette candidature a été déclarée recevable.**
- ❖ Acte de candidature de Monsieur LAFORGE Luc né le 25/02/1951 licencié sous le numéro 1966830094 au club de U.S. DE L'YSER (580502) et de A.C AMIENS (530323) en qualité de dirigeant candidat en tant que titulaire, et de Monsieur LESAVRE Jean-Richard né le 10/07/1948 licencié sous le numéro 2543336145 en qualité de dirigeant du S.C. BOURBOURG (500265), candidat en tant que suppléant. L'acte de candidature a été établi sur le document support officiel de la ligue de football des Hauts de France comportant les signatures des candidats et la copie d'une pièce d'identité valide requise, il a été vérifié la validité de leur licence et de leur absence de sanction disciplinaire pouvant faire obstacle à la recevabilité de leurs candidatures respectives : **Cette candidature a été déclarée recevable.**
- ❖ Acte de candidature de Monsieur PIQUE Gérard né le 28/07/1960 licencié sous le numéro 1999680280 au club du F. C. RAISMES (582202) District Escaut en qualité de dirigeant candidat en tant que titulaire, et de Monsieur PATTE Régis né le 03/09/1973 licencié sous le numéro



SUITE

2427604567 en qualité de dirigeant du F. C. AILLY VAUCHELLES (581679) District Somme, candidat en tant que suppléant. L'acte de candidature a été établi sur le document support officiel de la ligue de football des Hauts de France comportant les signatures des candidats et la copie d'une pièce d'identité valide requise, il a été vérifié la validité de leur licence et de leur absence de sanction disciplinaire pouvant faire obstacle à la recevabilité de leurs candidatures respectives : **Cette candidature a été déclarée recevable.**

- ❖ Acte de candidature de Monsieur FRELING Eric licencié sous le numéro 2490443559 candidat en tant que titulaire, et de Monsieur PESIN Paul licencié sous le numéro 2427614138, candidat en tant que suppléant. L'acte de candidature a été établi sur le document support officiel de la ligue de football des Hauts de France comporte les signatures des candidats. Cette candidature ne comportant pas de justificatif d'identité obligatoire et « exigé » pour la présentation de la candidature sur le document de candidature : **Cette candidature a été déclarée « NON recevable ».**

Les copies des cartes d'identité permettent de s'assurer de la nationalité ainsi que de la majorité civile des postulants.

Monsieur JANAS Thierry Directeur Général Adjoint ayant vérifié à l'aide de l'application informatique FOOT2000 les dates d'enregistrement des demandes de licences, de leur validité et de l'antériorité des demandes de licences et de l'absence de sanction disciplinaire.

B – CONSEIL DE LIGUE :

Depuis l'élection qui s'est tenue lors de la dernière assemblée générale électorale de la ligue de Football des Hauts de France de Football deux postes du Conseil de ligue sont devenus vacants, il est donc nécessaire de pourvoir à leur remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Le président de la Ligue doit donc présenter 2 candidats (Article 13 des statuts de la Ligue) : Un membre sur poste libéré et un éducateur.

La commission constate l'absence de candidature sur ces deux postes.

Par « respect pour les représentants des clubs » devant s'exprimer lors du vote d'approbation des candidatures proposées, et devant l'obligation qu'ils soient informés 15 jours avant l'Assemblée générale électorale ce en référence au délai imposé par l'article 12-5-2 (30 jours), la commission a décidé de surseoir jusqu'au mercredi 20 octobre prochain (dans le respect de l'article 12-5-1, quinze jours) pour examiner les conditions requises et être en mesure de vérifier les conditions d'éligibilité des candidats. Il est dans les missions confiées à la CRSOE d'en approuver, ou non, les conditions d'éligibilité des candidats qui seraient proposés lors de l'A.G. du 06 novembre prochain.

La commission régionale de surveillance des opérations électorales (CRSOE) se rendra disponible jusque cette date pour vérifier la validité des conditions générales et particulières au poste de membre du Conseil de la ligue.

Le déroulement de l'Assemblée Générale des clubs de la Ligue des Hauts de France du 06 novembre 2021 se déroulera en présentiel : Le vote sera effectué par un mode confidentiel (vote par boîtier électronique avec éventuels pouvoirs).

Le scrutin plurinominal pourra se dérouler à un tour s'il y a majorité absolue des suffrages exprimés (50%+1 voix) ou à la majorité relative des suffrages exprimés s'il y a nécessité d'un second tour.

Fin des travaux : 16h30

Fait à Villeneuve d'Ascq le mardi 12 octobre 2021.

Le Secrétaire
Alex SERGENT

Le Président
Bernard BLONDEAU

